

TARZENAY-FOUCHERANS

Une médaille d'or pour le beurre du Gaec Rognon

A l'occasion du dernier concours de fromages Fromonval à Mamirolle, le Gaec Rognon de la Baraque des Violons à Tarzenay a décroché la médaille d'or pour son beurre tradition.

Lors du dernier concours de fromages Fromonval, le Gaec Rognon de la Baraque des Violons à Tarzenay a obtenu la médaille d'or pour son beurre tradition, devant la fruitière du Russey et celle de Villeneuve-d'Amont.

Une quinzaine de médailles

Ce beurre tradition est moulé à la main et déposé dans des moules en bois. Cette récompense s'ajoute au



Une médaille d'or pour le beurre fabriqué par Christel Rognon. Photo ER

palmarès éloquent obtenu précédemment dans divers concours par ce Gaec.

Composé de Rémy et Clo-

tilde et de leurs jumeaux Christel et Sébastien, le Gaec a déjà reçu une quinzaine de médailles pour différents produits. C'est en 2001, que la famille Rognon pour diversifier son activité, a ouvert sa propre fruitière, atelier et magasin, pour vendre en direct les produits laitiers fabriqués par Christel, qui a une formation de fromager.

Les médailles obtenues démontrent le savoir-faire et l'implication de Christel pour transformer une partie du lait des vaches montbéliardes en différents produits proposés aux clients (beurre, yaourts brassés et nature, crème, fromage blanc et meule du fermier).

ORNANS

Film-débat avec

« La Part des autres »

L'association Collectif Loue Lison propose un ciné-débat ce vendredi 18 novembre, à 20 h, au cinéma l'Eldorado à Ornans avec le film « La part des autres ».

Ce film ouvre de nombreux questionnements sur l'évolution de l'agriculture ces cinquante dernières années, sur l'alimentation proposée aux

consommateurs, sur l'aide alimentaire aux plus démunis et présente quelques expériences sur de nouvelles formes de distribution.

Contact : citoyensloue.lison@gmail.com ou 06 88 50 12 63.

ORNANS

Rencontre

avec Emmanuelle Favier à la médiathèque

Dans le cadre du festival Les

petites fugues, la médiathèque La Passerelle accueille cette année l'autrice Emmanuelle Favier, samedi 19 novembre à 17 h 30. Loïc Jouvente, responsable de la médiathèque, animera un entretien avec cette poète, nouvelliste et romancière, qui a publié trois romans aux éditions Albin Michel.

Samedi 19 novembre à 17 h 30 à la médiathèque La Passerelle. Entrée libre.

EN IMAGE



ARC-ET-SENANS

Louis Lenormand, nouveau porte-drapeau

Lors de la cérémonie de commémoration de l'Armistice, à Buffard et Arc-et-Senans, Louis Lenormand, 15 ans, a porté le drapeau pour la première fois et a accompagné son papa Jean-Louis Lenormand pour les différentes célébrations dans plusieurs villages.

A ce jour, il est appréciable que les plus jeunes prennent le relais au nom du souvenir des soldats tombés pour la France pendant cette guerre de 14-18.

ORNANS

La commune fête les anniversaires de mariage

La célébration des couples jubilaires d'Ornans est programmée le samedi 3 décembre, à la mairie. Vous êtes concernés et si vous vous êtes mariés en 1972 pour les noces d'or, en 1962 (noces de diamant), en 1957 (noces de palissandre) et en 1952 (noces de platine), vous devez vous faire connaître au plus vite auprès de l'accueil de la mairie d'Ornans ou au 03 81 62 40 30.

Vie des sociétés

Modifications statutaires

AGÉOR
EXPERTISE COMPTABLE

SNC DES RACHENES

SNC au capital de 360 €

**Siège : Le Gelot
25250 LISLE SUR LE DOUBS
477891170 RCS BELFORT**

L'assemblée générale mixte des associés, réunie le 30 septembre 2022, a décidé :

- de réduire le capital social de 360 euros à 180 euros par voie de remboursement plus annulation de parts sociales. La réalisation définitive de la réduction a été constatée par décision de la gérance le 14 novembre 2022. Cette réduction de capital a été effectuée au moyen de la réduction du nombre de parts sociales.

En conséquence, les dispositions de l'article 7 des statuts relatives au capital social ont ainsi été modifiées :

Ancienne mention : le capital est fixé à la somme de 360 € ;

Nouvelle mention : le capital est fixé à la somme de 180 €.

- de nommer gérant Monsieur Dominique VINTACHE demeurant 5 rue de la Fontaine 25340 ANTEUIL en remplacement de Monsieur Pascal HENRIET, décodé.

Pour avis, la gérance

330175400

LA BOUTIQUE
L'EST RL VOSGES
boutique.estrepublicain.fr
03 83 59 08 94

Avis publics

PREFET DE LA HAUTE SAONE

Avis d'annulation Enquête Publique

Commune de Bussières

En raison d'erreurs dans les dossiers mis à la disposition du public, l'enquête publique sur la demande d'autorisation, environnementale déposée par la SAS HYDRONON relative à la création d'une centrale hydroélectrique sur l'Ognon à Bussières, ouverte du 21 octobre 2022 à partir de 9h00 au 21 novembre 2022 à 17h00 est annulée à compter du 15 novembre 2022.

Une nouvelle enquête publique sera diligentée ultérieurement. Les observations émises par le public lors de l'enquête publique annulée ne seront pas prises en compte.

Le public sera invité à se prononcer à nouveau lors de l'enquête qui sera organisée ultérieurement.

Le public sera informé de cette nouvelle enquête conformément aux dispositions du code de l'environnement.

Fait à Vesoul, le 15 novembre 2022

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
et des libertés publiques,
Fabrice Vuillaume

330421000

GRAND BESANÇON MÉTROPOLE

Avis d'enquête publique

Enquête publique préalable au permis d'aménager relatif à la rénovation et l'extension de la base de loisirs d'Osselle

Par arrêté URJ.22.08.A5, la Présidente de Grand Besançon Métropole a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative au permis d'aménager relatif à la rénovation et l'extension de la base de loisirs d'Osselle.

Cette enquête publique est organisée pour une durée de 35 jours consécutifs,

du mercredi 7 décembre 2022 au mercredi 11 janvier 2023 inclus Le projet d'aménagement de la base nautique est soumis à étude d'impact au titre de l'article R122-2 du code de l'environnement, rubrique 399.

Le Président du Tribunal administratif de Besançon a désigné M. LEON BILLEREY en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public :

- En Mairie d'Osselle 31 Grande Rue 25 320 Osselle-Routelle, ouverte au public du lundi au vendredi de 9h30 à 12h, les lundis et mercredis de 16h30 à 18h30

- A Grand Besançon Métropole - Centre Administratif - Service ADS - Entrée B - 3ème étage - 2 rue Mégevand - 25000 Besançon - Aux jours et heures habituels d'ouverture au public de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune d'Osselle <https://www.osselle-routelle.fr> et de Grand Besançon Métropole à l'adresse <https://www.grandbesancon.fr>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :
- le mercredi 7 décembre 2022 de 9h à 12h au Centre Administratif de Besançon - 2 rue Mégevand - Service ADS - 3ème étage - Entrée B

- le jeudi 8 décembre 2022 de 14h à 17h en Mairie d'Osselle

- le samedi 17 décembre 2022 de 9h à 12h en Mairie d'Osselle

- le mardi 20 décembre 2022 au Centre Administratif de Besançon

- 2 rue Mégevand - Service ADS - 3ème étage - Entrée B

- le vendredi 6 janvier 2023 de 14h à 17h30 au Centre Administratif de Besançon - 2 rue Mégevand - Service ADS - 3ème étage - Entrée B

- le mercredi 11 janvier 2023 de 15h30 à 18h30 en Mairie d'Osselle

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en Mairie d'Osselle, au Grand Besançon Métropole, ou adresser toute correspondance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Grand Besançon Métropole - Service ADS

Monsieur le commissaire-enquêteur - Permis d'Aménager de la

base de loisirs d'OSSELLE

2 rue Mégevand 25 034 BESANCON cedex

Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4323>

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet «

Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante : enquete-publique-4323@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres d'enquête publique disponibles et consultables en ligne.

Toute information relative au projet peut être demandée à Mme

CAROLE JEANNIN, Service Tourisme de Grand Besançon Métropole

: carole.jeannin@grandbesancon.fr

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en

Mairie d'Osselle, à Grand Besançon Métropole - Service ADS, en

Préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le

site internet dédié à l'enquête publique et sur le site internet du Grand

Besançon pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le Maire de la commune

d'Osselle-Routelle est l'autorité compétente pour délivrer le permis

d'aménager, éventuellement modifié par le Maire d'ouvrage pour tenir

compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du

public et du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur.

La Présidente,
Anne VIGNOT

Maire de Besançon

330611600